



PRÉFET DU TARN

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service habitat prospective et
planification

Arrêté du 11 DEC. 2013

approuvant le schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Tarn

La préfète du Tarn,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,
Chevalier du Mérite agricole,

Vu la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage et notamment son article 1^{er} ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2002 approuvant le schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Tarn ;

Vu l'avis émis sur le projet de schéma révisé par la commission départementale consultative réunie le 19 janvier 2011 ;

Vu les avis émis par les organes délibérant des collectivités susceptibles de figurer dans le schéma révisé, consultées le 11 juillet 2012 ;

Vu le décret du Président de la République du 7 juin 2012 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER en qualité de préfète du Tarn ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

Arrête

Article 1^{er} - Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Tarn, tel qu'annexé au présent arrêté, est approuvé pour la période 2014-2020 ;

Article 2 – Le présent arrêté, accompagné du schéma annexé, sera notifié aux maires des communes concernées et aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale chargés de son exécution et de sa mise en oeuvre.

Article 3 – Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Albi, le 11 DEC. 2013

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Josiane CHEVALIER

Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.